

MODALITÉS DU SERVICE D'APPELS WI-FI

BIENVENUE AU SERVICE D'APPELS WI-FI (LE « SERVICE D'APPELS WI-FI »)). LES PRÉSENTES MODALITÉS (LES « MODALITÉS ») COMPRENENT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À PROPOS DU SERVICE D'APPELS WI-FI (Y COMPRIS DES LIMITES IMPORTANTES RELATIVES AU SERVICE D'URGENCE 9-1-1, DES DÉTAILS CONCERNANT LES FRAIS DE SERVICE POSSIBLES ET L'INCIDENCE SUR VOS FONCTIONS DE SERVICE SANS FIL ACTUELLES) QUI S'APPLIQUENT À VOTRE ORGANISME ET À VOS EMPLOYÉS AYANT ACCÈS AU SERVICE D'APPELS WI-FI (« VOUS », « VOS » ou « VOTRE »). VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. LA PRESTATION DU SERVICE D'APPELS WI-FI EST CONDITIONNELLE À VOTRE RESPECT EN TOUT TEMPS DES PRÉSENTES MODALITÉS. EN UTILISANT LE SERVICE D'APPELS WI-FI OU EN LE RENDANT ACCESSIBLE À VOS EMPLOYÉS, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS ÊTES HABILITÉ À ACCEPTER LES PRÉSENTES MODALITÉS AU NOM DE VOTRE ORGANISME, LES RECONNAISSEZ ET EN CONVENEZ.

En acceptant les présentes Modalités et (ou) en utilisant le Service d'appels Wi-fi, vous reconnaissez que ces Modalités régiront votre utilisation du Service d'appels Wi-Fi et que celles-ci, ainsi que la Politique d'utilisation acceptable de Rogers (disponible à l'adresse rogers.com/modalites), s'ajoutent et s'intègrent à l'entente de services conclue avec vous et en font partie. Sauf indication contraire, les mots qui commencent par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans votre entente de services avec Rogers. Vous confirmez avoir compris et accepté les présentes Modalités pour tous les utilisateurs qui ont accès au Service d'appels Wi-Fi, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Vous convenez de faire observer et respecter les présentes Modalités par tous les abonnés qui utilisent le Service d'appels Wi-Fi.

1. Service:

1.1. Le Service d'appels Wi-Fi offre la souplesse de gérer les appels et les messages associés à votre téléphone sans fil de Rogers admissible (l'« **Appareil sans fil** ») en vous permettant de faire et de recevoir des appels téléphoniques et d'envoyer et de recevoir des messages SMS et MMS sur votre Appareil sans fil au moyen d'une connexion Internet sans fil. La fonction du Service d'appels Wi-Fi doit être activée dans les paramètres de votre Appareil sans fil afin que le Service d'appels Wi-Fi soit activé et puisse être utilisé. La barre d'état affichera « WiFi Rogers » lorsque le Service d'appels Wi-Fi est prêt pour son utilisation. Le Service d'appels Wi-Fi est conçu pour être utilisé avec un seul compte, selon un total de 44 640 minutes disponibles pour ce compte au cours d'un mois de 31 jours.

2. Admissibilité et critères d'utilisation:

2.1. Vous devez être abonné à un service sans fil postpayé Voix et données de Rogers admissible, avoir activé la fonction du Service d'appels Wi-Fi sur votre Appareil sans fil et détenir les droits d'administrateur de votre Appareil sans fil. Vous devez avoir une carte SIM LTE installée dans votre appareil

2.2. Vous devez avoir accès à une connexion Internet sans fil pour utiliser le Service d'appels Wi-Fi. Certaines connexions Wi-Fi peuvent bloquer des ports, ce qui vous empêche d'utiliser le Service d'appels Wi-Fi. Des vitesses de téléchargement et de téléversement minimales sont nécessaires pour soutenir les appels vocaux en utilisant le Service d'appels Wi-Fi. Lors de l'utilisation du Service d'appels Wi-Fi, vous utiliserez des données Internet sur la connexion Wi-Fi. Ainsi, des frais de

service Internet, des frais de transmission de données et des frais d'utilisation excédentaire (le cas échéant) s'appliquent selon les modalités de votre forfait Internet et (ou) de votre forfait de données auprès de Rogers ou d'un tiers fournisseur de service. Lorsque vous utilisez un appareil comme modem sans fil, les données sans fil se consumeront sur cet appareil pendant l'utilisation du Service d'appels Wi-Fi. Si vous faites appel à un tiers fournisseur de service Internet, vous reconnaissez que Rogers n'est responsable d'aucun différend lié à votre service Internet ou service de données, ni de tout problème de disponibilité ou de fiabilité de service, et qu'il vous incombe de régler ces différends avec votre fournisseur de service Internet et (ou) votre fournisseur de services sans fil, le cas échéant.

3. Frais de service :

INDÉPENDAMMENT DE TOUTE AUTRE DISPOSITION DES PRÉSENTES MODALITÉS, LORSQUE VOUS UTILISEZ VOTRE APPAREIL SANS FIL, TOUTE L'UTILISATION NORMALE DE L'APPAREIL SANS FIL (Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE TEMPS D'ANTENNE, DE TRANSMISSION DE DONNÉES, D'INTERURBAIN ET D'ITINÉRANCE ET LES FRAIS À L'UTILISATION) SERA FACTURÉE EN FONCTION DES MODALITÉS DE VOTRE FORFAIT SANS FIL ET DES TARIFS À L'UTILISATION COURANTS DU SERVICE SANS FIL, SELON LE CAS. DE PLUS, LE FAIT D'UTILISER LE SERVICE D'APPELS WI-FI VOUS OBLIGE À AVOIR UN ACCÈS INTERNET ET UNE CONNEXION SANS FIL; DES FRAIS DE SERVICE INTERNET, DES FRAIS D'ITINÉRANCE ET DES FRAIS POUR UTILISATION EXCÉDENTAIRE (LE CAS ÉCHÉANT) S'APPLIQUERONT SELON LES MODALITÉS DE VOTRE FORFAIT INTERNET ET (OU) DE VOTRE FORFAIT DONNÉES AUPRÈS DE ROGERS OU D'UN TIERS FOURNISSEUR DE SERVICE. LORSQUE VOUS UTILISEZ LE SERVICE D'APPELS WI-FI, DES TARIFS S'APPLIQUENT AUX APPELS ET À LA MESSAGERIE, COMME SUIVIT:

3.1. Tous les appels entrants, les messages SMS et MMS reçus par l'entremise du Service d'appels Wi-Fi au Canada seront déduits de vos crédits de temps d'antenne et de messagerie compris dans votre forfait sans fil. Tous les appels sortants et les messages SMS et MMS envoyés au moyen du Service d'appels Wi-Fi au Canada à un numéro canadien seront déduits de vos crédits de temps d'antenne et de messagerie compris dans votre forfait sans fil. Si vous dépassez les crédits de votre forfait, des frais excédentaires et(ou) des frais sans fil d'utilisation à la pièce s'appliqueront. Tous les appels sortants et les messages SMS et MMS sortants à des numéros non canadiens seront facturés selon les tarifs mentionnés dans votre forfait sans fil ou les tarifs sans fil pour les appels interurbains à la pièce. **Veillez prendre note : Vous pourriez encourir des frais d'appels interurbains supplémentaires et(ou) des frais SMS/MMS internationaux si votre VPN, DNS ou fournisseur Internet est situé dans un pays autre que le Canada.**

3.2. Vous pourriez vous voir facturer des frais pour utilisation excédentaire à l'égard du service Internet que vous utilisez, que celui-ci soit extérieur au réseau de Rogers ou non. Vous pourriez également vous voir facturer des frais de données et des frais d'itinérance de données à l'égard des services que vous utilisez pour accéder au Service d'appels Wi-Fi (par exemple, lorsque vous utilisez l'appareil comme modem sans fil), selon les modalités de votre forfait de données et d'itinérance, ou selon que vous utilisez ou non le réseau sans fil pour accéder au Service d'appels Wi-Fi.

3.3. **Lorsque vous recourez à un réseau à l'extérieur du Canada, les renseignements sur le pays où s'effectue la connexion au réseau seront envoyés à Rogers pour des questions comme la facturation.** Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada et utilisez le Service d'appels Wi-Fi, les communications suivantes seront déduites de vos crédits de temps d'antenne et de messagerie compris dans votre forfait sans fil : (1) tous les appels entrants et les messages SMS et MMS entrants reçus de partout dans le monde; et (2) tous les appels sortants et les messages SMS et MMS sortants effectués ou envoyés par vous à un numéro canadien.

3.4. Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada et utilisez le Service d'appels Wi-Fi, tous les appels sortants et les messages SMS et MMS sortants effectués ou envoyés à un numéro non canadien seront facturés comme s'ils avaient été effectués sur un réseau mobile. Les frais d'interurbains et(ou) d'itinérance varieront selon votre solution d'itinérance (par exemple, Trousse voyage, tarifs d'itinérance à l'utilisation).

4. Qualité du Service:

4.1. Le Service d'appels Wi-Fi est fourni selon les meilleurs efforts commerciaux possibles, mais aucune garantie ne peut être donnée quant à la qualité de la connectivité vocale puisque celle-ci dépend des réseaux Internet publics et(ou) des réseaux de données cellulaires mobiles. La qualité de la connectivité vocale dépend également des vitesses de bandes passantes Internet.

5. Passer du Service d'appels Wi-Fi au réseau mobile:

5.1. Lorsque vous passez du Service d'appels Wi-Fi au réseau mobile, votre appel sera interrompu. Au Canada, votre Appareil sans fil utilisera automatiquement le réseau mobile (Si le signal est assez puissant pour que le service fonctionne) plutôt que le Service d'appels Wi-Fi lorsque les deux coexistent. Toutefois, lorsque vous vous trouvez en itinérance, votre Appareil sans fil utilisera automatiquement le Service d'appels Wi-Fi plutôt que le réseau mobile lorsque les deux services existent.

6. Appels de localisation:

6.1. Certains types d'appels qui sont géolocalisés ne seront pas fiables lorsque vous utilisez le Service d'appels Wi-Fi à l'extérieur de la zone d'appels locaux de votre Appareil sans fil. Le service présumera que vous effectuez un appel à partir de la zone d'appels locaux de votre Appareil sans fil. Ainsi, votre appel sera acheminé aux centres de service associés à la zone d'appels locaux de votre Appareil sans fil et vous recevrez de l'information relative à cette zone. Ces appels comprennent les appels au service 3-1-1 (services municipaux), au service 5-1-1 (rapports de circulation) et au service 8-1-1 (services de santé).

7. LIMITES DU SERVICE D'URGENCE 9-1-1:

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT CI-APRÈS. LES DISPOSITIONS QUI SUIVENT DÉCRIVENT LES LIMITES APPLICABLES AUX APPELS AU SERVICE D'URGENCE 9-1-1 EFFECTUÉS AU MOYEN DU SERVICE D'APPELS WI-FI, ET LES DIFFÉRENCES ENTRE LES APPELS AU SERVICE D'URGENCE 9-1-1 EFFECTUÉS AU MOYEN D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE TRADITIONNEL ET AU MOYEN DU SERVICE D'APPELS WI-FI.

7.1. **Limites du service.** Il existe des particularités importantes et des limites uniques lorsque vous composez le 9-1-1 en utilisant le Service d'appels Wi-Fi. Lorsque vous utilisez le Service d'appels Wi-Fi, vous reconnaissez et acceptez les renseignements qui se trouvent dans la présente section au sujet des limites relatives à l'utilisation du Service d'appels Wi-Fi pour un appel au service d'urgence 9-1-1. Si vous n'êtes pas à l'aise avec les limites du Service d'appels Wi-Fi pour un appel au service d'urgence 9-1-1, nous vous recommandons de ne pas utiliser le Service d'appels Wi-Fi ou que vous envisagiez une solution de rechange pour pouvoir accéder aux services d'urgence 9-1-1 traditionnels. Nous vous recommandons de conserver un service téléphonique de rechange pratique afin d'augmenter la fiabilité de votre accès aux services d'urgence au cours de toute interruption de service. Le Service d'appels Wi-Fi ne permet pas les appels d'urgence effectués depuis l'extérieur du Canada. Veuillez vous assurer d'être bien connecté à un réseau mobile lorsque vous essayez d'effectuer un appel d'urgence depuis l'extérieur du Canada de sorte que celui-ci puisse être acheminé aux services d'urgence les plus près. Vous convenez d'informer toutes les personnes qui utilisent le Service d'appels Wi-Fi sur votre Appareil sans fil des limites et exigences qui suivent:

7.1.1. Votre adresse d'urgence pour le service 9-1-1. Lorsque vous activerez pour la première fois le Service d'appels Wi-Fi sur votre Appareil sans fil, on vous demandera de fournir l'adresse complète de l'emplacement le plus probable pour votre Appareil sans fil (votre « **Adresse d'urgence pour le service 9-1-1** »). Vous êtes responsable de la mise à jour de votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1. Lorsque vous appelez le 9-1-1, vous devez informer sans tarder le répartiteur du service d'urgence 9-1-1 de votre emplacement (ou de l'emplacement de l'urgence, s'il est différent) si vous êtes en mesure de le faire. Vous ne pouvez inscrire qu'une seule Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 et votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 doit être située au Canada. Si vous omettez de vous conformer à cette exigence ou que nous soupçonnons que vous avez donné des renseignements faux, inexacts ou incomplets sur l'emplacement, nous pourrions restreindre votre possibilité actuelle ou future d'accéder au Service d'appels Wi-Fi. Toutefois, Rogers ne désactivera pas la possibilité d'effectuer un appel 9-1-1 au cours d'une telle restriction.

7.1.2. Effectuer des appels au 9-1-1. Lorsque vous composez le 9-1-1 à partir de votre Appareil sans fil par l'entremise du réseau mobile (c.-à-d., en n'utilisant pas le Service d'appels Wi-Fi), votre appel sera acheminé automatiquement au centre de prise d'appels pour la sécurité du public (« **CPASP** ») approprié en fonction du lieu d'où provient votre appel. Si vous composez le 9-1-1 au moyen du Service d'appels Wi-Fi, votre appel sera acheminé à un centre de prises d'appels d'urgence spécialisé qui transférera votre appel au CPASP approprié en utilisant l'adresse d'urgence pour le service 9-1-1 que vous avez précisée ou en fonction de l'emplacement que vous avez fourni au répartiteur du service d'urgence 9-1-1. Lorsque vous composez le 9-1-1 au moyen du Service d'appels Wi-Fi, vous devez informer sans tarder le répartiteur du service 9-1-1 de votre emplacement (ou de l'emplacement de l'urgence, s'il est différent). Il est important que vous ne raccrochiez pas à moins que vous ne receviez cette directive, et, si l'appel est interrompu, vous devez composer de nouveau le 9-1-1 immédiatement. Vous devez également être prêt à donner au répartiteur du service 9-1-1 le numéro auquel on peut vous joindre. Si vous utilisez le Service d'appels Wi-Fi pour composer le 9-1-1 et que vous perdez la connexion Wi-Fi, votre appel 9-1-1 sera interrompu et le centre de prise d'appels d'urgence spécialisé ou le CPASP ne sera pas en mesure de rétablir une connexion avec vous. Dans un tel cas, vous devez composer de nouveau le 9-1-1.

7.1.3. Exactitude des renseignements du 9-1-1. Vous acceptez de fournir à Rogers une Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 ainsi que d'autres renseignements véridiques, exacts, actualisés et complets et vous reconnaissez que vous êtes responsable de la mise à jour des renseignements concernant votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 se rapportant à votre Appareil sans fil. Si vous ne mettez pas à jour votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 et ne désignez pas correctement l'emplacement de l'urgence, les appels au service 9-1-1 que vous faites par l'entremise du Service d'appels Wi-Fi seront acheminés en fonction de votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 fournie antérieurement et ils peuvent donc être acheminés à un CPASP ne correspondant pas à l'emplacement de l'urgence. Si vous êtes incapable de parler, le répartiteur pourrait ne pas être en mesure de vous localiser si vous avez omis de mettre à jour votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1. Vous pouvez mettre à jour votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 dans la section des paramètres de votre Appareil sans fil. Au cours de certaines périodes, les mises à jour à votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 pourraient ne pas s'actualiser instantanément (par exemple, pendant les périodes de maintenance des TI). Veuillez prendre note que lorsque vous inscrivez pour la première fois ou que vous mettez à jour votre Adresse d'urgence pour le service 9-1-1, l'exactitude de cette adresse sera vérifiée par Postes Canada et le service de validation du CPASP. Si le service de validation ne peut pas reconnaître l'Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 que vous avez fournie, on vous recommandera une correction. Si vous choisissez de ne pas tenir compte de la recommandation, sachez que votre Adresse d'urgence pour le service 9-

1-1 sera mise à jour manuellement le jour ouvrable suivant. Par conséquent, dans une situation d'urgence, il se pourrait qu'aucune Adresse d'urgence pour le service 9-1-1 ne soit associée à votre numéro dans la base de données jusqu'à la fin du prochain jour ouvrable. Il est fortement recommandé de toujours pouvoir compter sur un autre moyen d'accéder au service d'urgence 9-1-1.

7.1.4. Temps de connexion et difficultés techniques. Pour des raisons d'ordre technique, il est possible que l'appel au service 9-1-1 produise une tonalité d'occupation ou entraîne un délai de réponse plus long que pour les appels traditionnels au service 9-1-1. L'accès au service d'urgence 9-1-1 ne fonctionnera pas si le point d'accès à Internet et au réseau Wi-Fi sous-jacent n'est pas configuré correctement, n'offre pas la bande passante nécessaire pour acheminer un appel, ou si la fonction du Service d'appels Wi-Fi ne fonctionne pas pour une raison quelconque, notamment en raison d'une panne de courant, d'une panne ou d'une suspension du service Wi-Fi ou du service de large bande, d'une congestion ou d'une déconnexion du réseau ou d'Internet, d'une panne du réseau mobile ou d'une déconnexion de votre service en raison de problèmes de facturation ou d'un manquement à votre entente de services avec Rogers.

7.1.5. Fonctions non disponibles pour les appels au service 9-1-1 effectués avec le Service d'appels Wi-Fi. Veuillez noter que les fonctions suivantes ne seront pas disponibles pour les appels au service 9-1-1 effectués avec le Service d'appels Wi-Fi : transfert d'appel (vous ne pouvez pas transférer un appel au service 9-1-1 ou transférer un autre appel au service 9-1-1); conférence téléphonique (un appel au service 9-1-1 ne peut pas faire partie d'une conférence téléphonique); et renvoi d'appel (vous ne pouvez pas renvoyer des appels au service 9-1-1). En outre, vous ne pourrez pas mettre en attente un appel au service d'urgence 9-1-1. Les appels au service T 9-1-1 ne sont pas disponibles pour les appels au service 9-1-1 effectués avec le Service d'appels Wi-Fi (vous ne pouvez communiquer avec les répartiteurs du service 9-1-1 au moyen d'un message texte pour les sourds, les malentendants ou les personnes souffrant de troubles de l'élocution).

7.1.6. Limitation de la responsabilité. Rogers et ses fournisseurs de service se dégagent de toute responsabilité relative à la conduite des CPASP et de tous les tiers intervenant dans la prestation des services d'intervention d'urgence et aux difficultés techniques liées au fonctionnement du service 9-1-1. Rogers et ses fournisseurs de service n'exercent aucun contrôle sur les CPASP et, par conséquent, ils ne sont pas responsables de toute impossibilité d'obtenir une réponse du service 9-1-1 en utilisant le Service d'appels Wi-Fi, ni de la manière dont on répond à ces appels ou de la manière dont ces appels sont traités. Rogers et ses fournisseurs de service font appel à des tierces parties pour les aider dans la prestation des services d'urgence 9-1-1, et ils se dégagent de toute responsabilité pour les actes de ces tierces parties commis lors de la prestation de ces services 9-1-1 ou pour leur omission d'avoir agi. Ni Rogers ni ses fournisseurs de service, ses dirigeants et ses employés ne sauraient être tenus responsables pour une obligation née, un préjudice causé ou une perte subie (notamment les honoraires d'avocat) par suite de l'utilisation par vous ou par un tiers, ou en votre nom ou celui d'un tiers, de la fonction de composition du 9-1-1 de Rogers.